

# INTEGRATION

## Abattre les obstacles



**Sit** **syndicat**  
interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs

## Contact au SIT

Le secrétariat syndical et les secteurs:

16 rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3

tél: +41 (0)22 818 03 00 - fax: +41 (0)22 818 03 99

<http://www.sit-syndicat.ch>

Le secrétariat du SIT (réception-téléphone) est ouvert chaque jour (du lundi au vendredi) de 8.30 à 12.00 et de 14.00 à 17.30 sauf le vendredi et les veilles de jours fériés (jusqu'à 17.00).

Vous pouvez contacter la commission migration à l'adresse suivante:  
[mgagnon@sit-syndicat.ch](mailto:mgagnon@sit-syndicat.ch)

## Pour en savoir plus

- ▶ Retrouvez la plupart des publications du SIT en ligne sur son site <http://www.sit-syndicat.ch>
- ▶ Brochures du SIT
  - **Immigration et asile - pour une politique d'intégration active**, bulletin d'information, juin 2000.
  - **Régularisons les sans-papiers et le secteur de l'économie domestique**, bulletin d'information, septembre 2004.
  - **Solidarité et unité dans la défense des sans-papiers**, bulletin d'information, avril 2010.
- ▶ **Intégration des étrangers à Genève - un inventaire raisonné**, rapport de I.M. Türker, sur mandat du Conseil d'Etat, octobre 2007.

Brochure publiée par le SIT et sa commission migration en août 2012.  
Remerciements chaleureux à Mix et Remix pour les illustrations !

# L'intégration nous concerne tous

Loi sur les étrangers au niveau fédéral, loi sur l'intégration et contrat/convention d'intégration dans plusieurs cantons... les autorités fédérales et cantonales multiplient les modèles contraignants en matière d'intégration. Elles ne cessent de « se creuser la cervelle » pour imposer aux personnes migrantes des droits et des devoirs – évidemment, surtout des devoirs – afin qu'elles se fondent le plus harmonieusement possible dans le moule helvétique. On leur demande d'être respectueuses de nos règles, dociles, appliquées, propres en ordre... ou encore d'adhérer à « nos valeurs », de parler notre langue, bref, de ne pas poser de problème. Une place chez nous, cela se gagne par l'effort, cela se mérite, prétend-on. Mais attention à la confusion des termes : cette définition de l'intégration est erronée; elle correspond bien plus au terme « assimilation », pourtant officiellement banni au vu des échecs qu'il a engendrés.

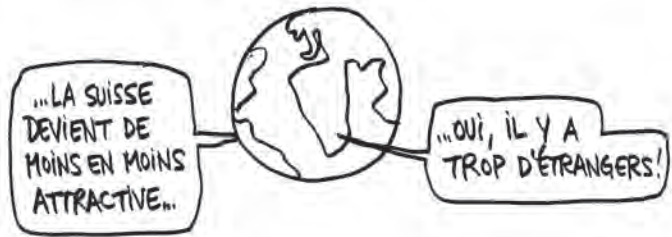
À cet « ordre de marche » prenant la forme d'une course d'obstacles impossibles à franchir pour la majorité des immigré-e-s s'ajoute un

autre problème : l'effort exigé n'est pas le même selon les catégories de migrant-e-s. De fait, alors que certaines d'entre elles font l'objet d'un soupçon généralisé quant à leur volonté ou leur capacité d'intégration, les autorités migratoires se montrent beaucoup plus coulantes avec d'autres : on ne pointe que très rarement du doigt les étrangers-ères de l'élite et des multinationales, alors même que leur intégration n'est souvent pas exemplaire non plus.

Pourtant, les rapports d'expertise et les réflexions émanant des acteurs immergés dans les politiques actives au sein de la population immigrée plaident en faveur de modèles tout autres. Ils définissent l'intégration comme un processus dynamique et non un état. En d'autres termes, il n'y a pas de point fixe à partir duquel juger si une personne est intégrée ou non. L'intégration prend ici la forme d'une démarche, plus ou moins longue, constituée de diverses étapes que le migrant et l'accueillant doivent tous les deux franchir, un processus interactif fondé sur la réciprocité, au terme duquel l'immigré-e devient partie

intégrante de la société d'accueil. Dans ce sens, une « intégration réussie » peut se résumer ainsi : connaissance par l'intéressé-e de ses droits et de ses devoirs et des moyens de les faire respecter; sa capacité à trouver une place dans le tissu social et économique ; sa compréhension de la société d'accueil et son respect des valeurs fondamentales de cette dernière ; enfin, et surtout, respect et prise en compte par

cette même société de l'origine et des spécificités culturelles de l'immigré-e ainsi que la reconnaissance de son apport au bien-vivre ensemble. Démarche donc de réciprocité avec un postulat fondamental : **Suisse-sse-s et immigré-e-s = égalité des droits dans le respect des différences !**



MIX & RENIX

## **Le SIT est un observatoire et acteur collectif privilégié**

Notre organisation syndicale, tel est notre choix depuis des décennies, mène prioritairement son action en direction des travailleuses précarisées, occupant des emplois dans des secteurs fragiles ou peu structurés d'un point de vue économique ; pensons aux em-

ploiés dans l'économie domestique, dans l'agriculture et la viticulture, aux emplois peu qualifiés dans l'hôtellerie et la restauration, dans le bâtiment, là où ne se trouvent quasiment que des travailleuses immigré-e-s. C'est donc tout naturellement que la grande majorité de nos

membres est étrangère ou d'origine étrangère. Ce que nous observons au quotidien démontre la méconnaissance, voire l'hypocrisie, dont font preuve certaines autorités et les partis de droite et d'extrême droite avec leur pseudo volonté « intégratrice ». Les durcissements successifs dont sont l'objet les lois sur l'asile et les étrangers ont favorisé la multiplication de statuts précaires fragilisant toujours plus les travailleurs-euses étrangers-ères dans le monde du travail.

Par exemple, le maintien de leur autorisation de séjour est subordonné à l'existence de ressources financières « suffisantes » ; en cas de recours à l'aide sociale, leur permis peut être révoqué... et le regroupement familial rendu impossible compte tenu des contraintes fixées dans la loi sur les étrangers (LEtr). Avec cette loi - laquelle prévoit de « favoriser l'intégration des étrangers » - celui ou celle qui souhaite faire venir sa famille se voit confronté-e à des délais extrêmement stricts, quasi impossibles à tenir, poussant les parents

à faire entrer leur(s) enfant(s) de façon illégale en Suisse.

Autre situation révélatrice, celle de ces milliers de personnes qui se voient accorder par les autorités une admission provisoire pour des raisons de santé ou de mise en danger en cas de renvoi dans le pays de provenance. Admission provisoire qui dure de nombreuses années dans la plupart des cas ! En

**[Ceux-là même qui veulent intégrer de force les immigré-e-s sont ceux qui, en parallèle, font tout pour les précariser]**

matière d'intégration on ne peut faire pire ! Bref, ceux-là même qui veulent intégrer de force (assimiler) les immigré-e-s sont ceux qui, en parallèle, font tout pour les précariser, leur nier les droits les plus fondamentaux... tout cela

afin de mieux les cibler, boucs-émissaires tout trouvés, et alimenter ainsi la xénophobie qui leur sert de fond de commerce électoral. Il s'agit là d'une forme de manipulation : on prétend vouloir intégrer, mais dans les faits, ces politiques servent avant tout à mettre ou à maintenir certaines populations à l'écart et à les stigmatiser.

# Les mêmes droits pour toutes et tous, exigence de base de l'intégration

On le sait, les inégalités engendrent les divisions au sein de la population et dans le monde du travail ; des inégalités / divisions étroitement liées aux différents statuts des personnes, selon qu'elles sont suisses ou étrangères, selon qu'elles sont au bénéfice d'un permis annuel ou provisoire, selon qu'elles sont ressortissantes de pays membres de l'Union européenne ou qu'elles viennent du « reste du monde ». Dans un monde globalisé, dans un pays dont la population compte 25% d'étrangers-ères (environ 40% à Genève, sans compter les internationaux et les frontaliers-ères), la citoyenneté telle que l'on a coutume de la définir n'est-elle pas une notion dépassée ? N'y a-t-il pas lieu de tendre vers un nouveau modèle de citoyenneté à partir duquel les droits et les devoirs ne seraient pas limités à la seule notion de nationalité, mais s'appliqueraient de la

**[Les inégalités engendrent les divisions au sein de la population mais également dans le monde du travail]**

même manière à l'ensemble des résident-e-s ? D'ailleurs la plupart de ces droits et devoirs définis selon les normes internationales concernent aujourd'hui l'ensemble des personnes établies légalement. La barrière qu'induit la notion de nationalité entre Suisses/Suisseuses et étrangers-ères, tendrait ainsi à disparaître. La revendication d'octroyer les droits politiques aux étrangers-ères se prolongerait ainsi en une voie naturelle d'accorder de tels droits à tou-te-s les résident-e-s, quelles que soient leurs origines. Condition de base pour une « intégration réussie » : **des droits égaux pour tou-te-s les résident-e-s, sans distinction d'origine et de statut !**

# Élaborons ensemble de nouvelles réponses !

**Utopique, une telle aspiration à l'égalité ?** Peut-être, mais une utopie vers laquelle nous devons impérativement tendre ! Quand bien même le climat actuel n'est pas favorable et ne stimule pas les élans d'ouverture. Les programmes et les idées des partis populistes et nationalistes, contre tout désir d'unité et d'égalité, divisent la population, gangrènent les esprits, au point qu'ils ont même une influence certaine jusque dans les rangs des travailleurs-euses, immigré-e-s aussi bien que suisses, syndiqué-e-s aussi bien que non-syndiqué-e-s.

Avec ce document, nous souhaitons ouvrir le débat, y compris au sein de notre syndicat; comprendre les raisons de tel ou tel choix, entendre les frustrations que subissent toujours plus de travailleurs-euses et auxquels ils/elles donnent parfois de mauvaises réponses... Car les campagnes de haine à répétition des nationalistes font des ravages : le message simpliste - désignant toujours le même bouc-émissaire - séduit, mais il cher-

che également à faire croire que la seule manière d'être véritablement Suisse, c'est d'adhérer à ces idées d'extrême droite. Ainsi, il n'est pas rare que des personnes naturalisées tombent dans ce piège.

Nous ne voulons pas développer ici une Xème analyse sur les problématiques des migrations et des flux migratoires, mais passer en revue les problèmes les plus évidents que nous identifions à partir de notre champ d'action : le monde du travail, les droits humains, les politiques sociales, le logement. Nous souhaitons faire de ce document un instrument qui contribue à la lutte concrète et quotidienne contre le racisme ordinaire, contre toutes les formes de stigmatisation et de division.

**La problématique générale de l'intégration** est l'affaire de nous toutes et tous. Pour pouvoir construire un « mieux vivre ensemble », le processus doit impérativement impliquer la société tout entière : immigré-e-s récent-e-s ou de longue date,

naturalisé-e-s, Suisses/Suissesses, etc. Faire en sorte que les différentes composantes de la population soient en mesure de se rencontrer, de se rejoindre à l'aide de projets communs, qu'elles deviennent actrices des changements qui s'imposent. **Ainsi, l'intégration, c'est se connaître, c'est chercher à comprendre l'autre, c'est s'efforcer**

**de garder en toute occasion un esprit d'ouverture à travers les contacts et les rencontres que l'ensemble des acteurs sociaux doivent s'efforcer de construire.** Puisse le SIT poursuivre dans cette voie et multiplier les initiatives « intégratrices » au sein du mouvement syndical !

## **Une vie professionnelle jalonnée d'obstacles**

**Postulat de base** : pour vivre et travailler dignement dans notre pays, il conviendrait que toute personne puisse bénéficier d'un statut suffisamment stable pour lui permettre d'envisager ici son avenir et celui de sa famille; que sa formation et/ou son métier antérieurs soient reconnus, ou qu'elle puisse avoir la possibilité de se former et de se reconvertir professionnellement. On en est bien loin !

En réalité, les travailleurs-euses immigré-e-s se trouvent aux antipodes de ce postulat : fragilité du statut (permis révocables, permis

provisoire, absence de statut), précarité de l'emploi (faible rémunération, contrat de travail aléatoire, sinon absence de contrat), conditions de logement déplorables, faible couverture en matière d'assurances sociales, absence de droits civiques et politiques, etc.

Les exemples sont légion: les travailleurs-euses **titulaires de permis de séjour** (permis B) encourent plus de risques que les autres s'ils-elles tombent au chômage. En effet, si au terme du délai cadre, ils-elles ne retrouvent pas d'emploi, ils-elles perdent leur permis et donc



leur droit de vivre et travailler en Suisse. Ils-elles subissent en outre plus de tracasseries administratives que les autres travailleurs. Du fait de la lenteur des autorités administratives, ils-elles attendent souvent des mois avant d'obtenir le renouvellement de leur permis. De ce fait, ils-elles ont des difficultés à changer d'emploi, à rechercher un logement ou à passer un permis de conduire. Les personnes au bénéfice d'une « **autorisation provisoire** », et c'est souvent le cas de jeunes travailleurs-euses, peinent à trouver un emploi parce que les employeurs ont peur de voir ce permis révoqué. Ils-elles sont ainsi condamnés à occuper des emplois sous-payés ou à survivre à l'aide sociale, alors que bon nombre d'entre eux ont suivi toute leur scolarité en Suisse. Que dire également du ré-

curent problème des **sans-papiers**, lesquels occupent des emplois dans les secteurs les plus précaires de l'économie, sont exploité-e-s sans scrupules, dans une totale hypocrisie, au vu et au su de tout le monde, logé-e-s souvent dans des conditions indécentes, bafoué-e-s dans leur droit aux assurances sociales.

**En cas de chômage**, les effets que subissent les travailleurs-euses étrangers-ères à statuts précaires sont également dévastateurs et pervers. Une personne au bénéfice d'une autorisation de séjour n'a pas droit à la prolongation de son permis si elle arrive en fin de droit au chômage. Or selon le parcours professionnel vécu, il peut être très complexe de retrouver un emploi. Ainsi, le tristement célèbre

statut de saisonnier a cantonné des milliers de personnes dans les mêmes secteurs (bâtiment, agriculture...) tout au long de leur vie professionnelle, sans possibilité de se former. Ces



### *À la frontière de l'intégration...*

*Les frontalier-ère-s, d'une certaine manière, sont également concerné-e-s par la problématique de l'intégration. Parce qu'à l'instar des étrangers-ères vivant à Genève, ils-elles sont stigmatisé-e-s et font l'objet de rejet de la part de la population locale et qu'à ce titre leur intégration dans le monde du travail n'est pas reconnue à sa juste valeur. Intégration rendue d'autant plus difficile qu'ils-elles sont contraint-e-s de passer quotidiennement des heures sur les routes entre leur domicile et leur lieu de travail. Cette situation va en s'aggravant du fait de la scandaleuse pénurie de logements à Genève obligeant des milliers de personnes, y compris de nombreux-euses Suisse-sse-s, à s'exiler de l'autre côté de la frontière tout en continuant à travailler à Genève. En rejetant la faute du chômage et de la sous-enchère sur les frontaliers-ères, non seulement on se trompe de cible, mais, pire, on s'affaiblit face aux vrais responsables du dumping social et salarial. La (ré)intégration des frontaliers-ères dans le marché du travail va de pair avec leur intégration pleine et entière dans le monde du travail, dans les luttes à mener : Suisse-esse-s, immigré-e-s et frontaliers-ères, ensemble nous n'en sommes que plus forts.*

personnes, dont beaucoup ont aujourd'hui la cinquantaine, se voient proposer, en cas de chômage, des cours d'informatique alors qu'ils n'ont jamais touché un clavier, ou alors des cours de français qui ne sont absolument pas adaptés à leur niveau de formation ! Alors qu'elles se sont construit toute une vie ici, elles se retrouvent soudainement sans perspective d'emploi, avec un risque d'expulsion alors qu'elles ont trimé dur pendant des décennies.

Durcissement de la loi sur le chômage, flexibilisation du temps de travail, précarisation des conditions de travail par l'utilisation abusive du travail temporaire et de la sous-traitance sauvage, sont autant de facteurs engendrant la précarité, l'exclusion et donc la désintégration. Ces problèmes touchent principalement les emplois peu qualifiés où ne se retrouvent pratiquement que des travailleuses et travailleurs migrant-e-s. À ce tableau s'ajoutent, avec l'entrée en vigueur du nouveau code civil, les

obstacles supplémentaires introduits dans la procédure, devenue payante, devant la juridiction des Prud'hommes. Inégalité criante, le-la travailleur-euse immigré-e, plus que tout autre, est maintenu-e ainsi

dans la précarité. Si l'un des objectifs principaux de l'intégration est réellement de parvenir à l'égalité des chances, comment justifier que de telles discriminations persistent?

### *Les immigré-e-s travaillent plus, en moyenne*

*Selon l'OFS, les étrangers-ères travaillent proportionnellement plus que les Suisse-sse-s. En 2009, ils-elles représentaient 27,7% des actifs-ves occupé-e-s du pays, soit davantage que leur poids démographique (parce que la population est plus jeune). Occupant le plus souvent des emplois à plein temps, ils-elles fournissent un volume de travail encore supérieur, cotisant ainsi davantage à l'AVS qu'ils n'en bénéficient. (\*)*



## **Le couperet des assurances sociales**

Les attaques dont font l'objet depuis des années les assurances sociales contribuent à leur affaiblissement, notamment en termes de prestations. Il est aujourd'hui très dif-

ficile à un-e travailleur-euse accidenté-e ou malade sur une longue durée d'obtenir une rente complète de l'assurance invalidité (AI) ou de son deuxième pilier, rente seule

à même de lui permettre de (sur) vivre sans devoir faire appel à l'aide sociale. Or, nombreux-euses sont les salarié-e-s au bénéfice d'une autorisation de séjour (permis B) qui, selon la Loi sur les étrangers, peut être révoquée en cas de dépendance à l'assistance publique.

Les travailleurs-euses immigré-e-s atteint-e-s de façon durable dans leur santé se trouvent ainsi pris entre le marteau et l'enclume : d'un côté les prestations des assurances sociales, auxquelles ils-elles ont

pourtant cotisé durant des années, ne leur permettent pas de subvenir à leur besoins et les plongent dans la précarité et l'exclusion ; de l'autre, les autorités de police des étrangers leur reprochent leur dépendance à l'aide sociale et menacent de les expulser. Ces incohérences et contradictions administratives et politiques sont lourdes de conséquences ; elles représentent un obstacle de plus à l'intégration; elles sont une bombe à retardement !

*Une intégration souvent inatteignable, même pour les résident-e-s de longue date*

*Les étrangers-ères, pour être considéré-e-s comme « bien intégré-e-s », doivent remplir toute une série d'exigences : avoir un comportement exemplaire, un travail stable (et surtout ne pas le perdre !), un salaire suffisant pour ne pas devoir recourir à l'aide sociale, un logement jugé assez grand pour accueillir toute la famille, une bonne connaissance de la langue, des contacts fréquents et aimables avec le voisinage et le quartier, etc. Or la Suisse exige des étrangers-ères une intégration sociale qu'elle ne garantit absolument pas à ses propres citoyen-ne-s. Les personnes précaires, quelle que soit leur nationalité, connaissent les mêmes difficultés quant au travail, aux assurances sociales, au chômage, dans l'accès à la formation, etc. Et l'exclusion sociale qui en découle est la même. C'est pourquoi le SIT continue de combattre la précarité sous toutes ses formes, pour améliorer les conditions de tou-te-s les travailleurs-euses, d'où qu'ils-elles viennent !*

## **Faire reconnaître ses diplômes et certificats : un vrai parcours du combattant**

Très nombreuses sont les personnes migrantes ayant une solide formation professionnelle à n'être pas reconnues dans le cadre du marché du travail suisse ; elles sont ainsi contraintes d'occuper des emplois non qualifiés, précaires. Les professions non réglementées sont pourtant nombreuses à ne pas exiger en principe une reconnaissance des diplômes ou des certificats, mais

dans la pratique, ce sont le marché de l'emploi et les employeurs-euses qui dictent leur loi et qui procèdent à une sélection très sévère. Certes, une « attestation de niveau » peut être demandée par l'immigré-e auprès de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, en vue de faire reconnaître le titre obtenu au niveau professionnel dans son pays d'origine. Mais

À CAUSE  
DE LA LIBRE  
CIRCULATION  
'''



dans les faits, faire reconnaître son bagage professionnel relève d'un vrai parcours du combattant, surtout pour les documents obtenus dans des pays non européens et hors AELE : la complexité des démarches à entreprendre auprès des institutions, la difficulté d'obtenir des informations claires et cohérentes sur les formalités à respecter, les préjugés de l'administration et des

**[L'humiliation et le sentiment d'infériorité découlant de la non-reconnaissance de leur formation et la déqualification qu'elles subissent amènent les personnes migrantes à perdre confiance en elles]**

employeurs à l'égard des diplômes émis dans certains pays, les coûts imposés, la disponibilité exigée sont autant d'obstacles propres à dissuader et à décourager les personnes demandeuses et qui vont à l'encontre de leur intégration dans notre pays. L'humiliation et le sentiment d'infériorité découlant de la non-reconnaissance de leur formation et la déqualification qu'elles subissent amènent les personnes migrantes à perdre confiance en elles ; elles sont ainsi doublement fragilisées face à un marché de l'emploi toujours plus exigeant et impitoyable.

### *Accès à l'emploi : les migrantes discriminées*

*Les étrangères subissent très souvent une double discrimination: en tant que femmes, et en tant que migrantes. Comme la plupart des femmes, en l'absence d'infrastructures collectives suffisantes, il leur revient généralement d'assumer la charge de la sphère domestique (tenue du foyer et surtout garde d'enfants), ce qui restreint leurs possibilités d'intégration sur le marché de l'emploi. Et pour les migrantes qui y parviennent tout de même, en l'absence de reconnaissance de leurs diplômes et expériences préalables, elles sont souvent cantonnées aux emplois les plus précaires, aux temps partiels subis et aux salaires les plus bas.*

# **Une épée de Damoclès sur le regroupement familial**

Pouvoir vivre en famille avec celles et ceux que l'on aime est l'un des droits et l'un des besoins fondamentaux reconnus par nombre de traités internationaux. Lorsqu'une personne subit une séparation, elle se trouve dans une situation de détresse et de tension telles qu'elle peut être confrontée à des problèmes psychologiques et sociaux représentant un frein réel à son intégration.

Or, le droit des étrangers en vigueur depuis 2008 restreint drastiquement le droit au regroupement familial. Ce droit est dorénavant limité aux personnes mariées ou ayant un partenariat enregistré qui sont au bénéfice d'un permis d'établissement (permis C) et qui font la demande de regroupement familial dans les délais impératifs fixés dans la loi. Pour les titulaires d'un permis de séjour (permis B), il n'existe plus aucun droit à vivre avec sa famille. Certes, l'autorité compétente peut accorder le regroupement familial, mais elle doit vérifier que les requérant-e-s sont

en mesure de justifier d'un logement suffisamment grand et d'un revenu suffisamment élevé... Exigence pour le moins difficile à respecter, quand on connaît la rareté et la cherté des logements à Genève et les salaires en vigueur dans les secteurs où sont employés nombre d'immigré-e-s ! On impose à ces derniers des critères qui n'existent pas pour les familles constituées en Suisse. Chacun-e a en effet le droit de fonder une famille quel que soit son revenu ou la taille de son appartement. Or les ressortissant-e-s étrangers-ères se voient spolié-e-s d'un tel droit.

Les attaques sur le droit au regroupement familial sont fréquentes, et les restrictions de plus en plus nombreuses. Ainsi, l'âge limite pour demander le regroupement familial des enfants n'a cessé de baisser ces dernières années. Plusieurs catégories de personnes étrangères ont vu leur droit au regroupement familial menacé, restreint, voire supprimé entièrement au gré des révisions législatives.

L'intégration des personnes arrivées en Suisse par regroupement familial n'est pas non plus facilitée. En effet, ces personnes obtiennent un titre de séjour temporaire (permis B) dont le renouvellement, telle une épée de Damoclès sur leur tête, n'est jamais définitivement garanti. On imagine les difficultés qui en découlent pour assurer la location d'un appartement, pour trouver un travail de durée indéterminée pour obtenir un prêt financier : autant de démarches nécessaires à l'intégration mais qui peuvent représenter des obstacles lorsque l'on est au bénéfice d'un titre de séjour temporaire. Au lieu de favoriser leur intégration, les critères exagérément restrictifs imposés par la loi maintiennent les immigré-e-s concerné-e-s à l'écart, dans le temporaire, la précarité.

La situation est encore plus précaire et aggravée pour les femmes obtenant un permis par le biais du regroupement familial ou par mariage. Puisque leur autorisation de séjour découle de leur situation maritale et/ou familiale, elles sont de facto dans une relation de

dépendance par rapport au détenteur du permis initial. Cette situation engendre toutes sortes d'abus et de multiples formes de « chantage au permis ». Les migrantes sont particulièrement vulnérables en cas de violences conjugales, puisqu'en mettant fin à une relation conjugale violente, elles risquent de perdre leur autorisation de séjour. Ainsi, nombre d'entre elles sont contraintes de rester dans une union conjugale violente par crainte de devoir quitter la Suisse. Un permis indépendant de l'état civil permettrait de résoudre une partie de ces problèmes.

**[Le droit des étrangers en vigueur depuis 2008 restreint drastiquement le droit au regroupement familial]**



### *Naturalisations peu encouragées*

*Parmi les 23% d'étrangers-ères recensé-e-s en Suisse en 2010, l'on compte une majorité (62%) de ressortissant-e-s du « 1er cercle », plus précisément de pays de l'Europe occidentale. Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de la moitié des étrangers-ères de Suisse (858'000 sur 1,8 million) rempliraient les critères de base, pourtant sévères, pour demander la naturalisation. Une partie d'entre eux-elles ne veut pas le passeport suisse, l'autre en est dissuadée par les obstacles imposés... S'ils-elles se naturalisaient tou-te-s, la proportion d'étrangers-ères en Suisse chuterait à 12% ! Malgré une croissance des naturalisations, la Suisse se trouve loin derrière la Suède, la Belgique, la Norvège, les Pays-Bas et également derrière la Grande-Bretagne et la France. La naturalisation par filiation (par le droit du sang) est également très restrictive : à fin 2010 on dénombrait 370 000 personnes nées en Suisse mais dépourvues de la nationalité. (\*)*

## **L'apprentissage de la langue française : un outil d'intégration et non un critère d'exclusion**

L'apprentissage de la langue du pays d'accueil est certainement un facteur important dans le processus d'intégration. Dès lors, les migrant-e-s doivent pouvoir accéder sans obstacle à des cours de français, lesquels favoriseront leur communication avec les Suisses

et le « vivre ensemble ». Cela dit, on tend aujourd'hui à donner un poids démesuré à l'apprentissage de la langue. Cette exigence reflète la tendance actuelle des autorités – poussées en cela par la droite nationaliste – à développer une politique d'assimilation et non d'intégration.

On exige que les étrangers-ères soient « proches de nous ». La pression est d'autant plus forte lorsque l'on entend « formater » les personnes dont la langue et la culture sont éloignées de la nôtre.

Dans une véritable politique d'intégration, celle visant à l'égalité des droits et des chances, chaque langue et chaque culture devraient être considérées comme légitimes et trouver leur juste place dans la société. Dans la mesure où l'accès à la langue est une forme de pouvoir avant d'être un devoir, il importe de donner à toutes et tous les mêmes opportunités d'apprentissage, avant d'exiger un niveau de langue déterminé. Le point de départ n'est pas le même pour tout le monde. En effet, de nombreuses femmes migrantes sont par exemple confrontées à de grandes difficultés d'intégration en raison de leur enfermement dans la sphère domestique : que les circonstances familiales les aient contraintes à rester à la maison, ou alors qu'elles travaillent dans l'économie domestique, elles n'ont que très peu d'occasions de nouer des contacts avec la population locale, et de parler français. De fait, comment exiger d'une employée de l'économie do-

mestique, d'origine philippine, qui vit depuis une quinzaine d'années à Genève, mais travaille de longues heures exclusivement dans des familles anglophones, qu'elle ait le même niveau de français qu'un Italien, arrivé en Suisse dans son enfance qui a fait toute sa scolarité à l'école publique genevoise ? Ou d'un maçon kosovar, dont presque tous les collègues parlent sa langue, qu'il écrive le français comme un universitaire de nationalité allemande ? Ainsi, la maîtrise du français, quoique fort utile, n'est qu'un élément parmi d'autres qui permettent à l'immigré-e de s'intégrer.

# **La culture d'origine, une richesse et non un obstacle !**

La démonstration est la même en ce qui concerne la culture d'origine des immigré-e-s. On occulte trop souvent le fait qu'une personne n'a pas une seule « identité culturelle » qui serait figée depuis sa naissance. L'identité d'une personne peut comporter de multiples facettes et elle est susceptible de changer au cours de la vie, selon les rencontres, les lieux de vie et la personnalité de chacun-e. Il est démontré dans maintes études que plus la personne se sent reconnue dans

sa culture d'origine, plus elle est en mesure de s'ouvrir aux autres et de s'intégrer. À l'inverse, la personne qui ressent sans cesse le rejet de sa propre culture a tendance à se replier sur elle-même; attitude favorisant ainsi la création de ghettos identitaires et culturels. Il est dès lors essentiel que toutes les cultures présentes dans notre canton soient reconnues et considérées comme des richesses et non comme des obstacles à une « bonne intégration ».

## **Égalité dans... la criminalité (!)**

*Alors qu'on accuse la population étrangère d'être responsable de la criminalité en Suisse, en nous laissant entendre qu'elle serait « naturellement » plus encline à commettre des délits, la réalité est tout autre. Selon André Kuhn, criminologue, « Si l'on compare le taux de criminalité des étrangers à celui des nationaux du même sexe, de la même classe d'âge, de la même catégorie socio-économique et du même niveau de formation, on observe qu'il n'existe aucune différence entre eux » !, in « Sommes-nous tous des criminels ? » Ed. de l'Hèbe, 2002.*

# Des droits politiques, évidemment !

Est-il encore nécessaire de rappeler ici que le SIT est engagé depuis des décennies en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers-résidents dans notre canton. Étant donné que le débat public sur cette question a été largement développé ces derniers temps à Genève, dans le cadre de l'élaboration du projet de constitution cantonale, nous nous limitons ici à préciser les points suivants : octroyer de tels droits relève du principe de base de **la démocratie qui veut que l'on ait le droit de participer à l'adoption des lois auxquelles on est soi-même soumis**. L'intégration des migrant-e-s résidant ici passe notamment par la possibilité de participer à la vie locale et à l'élaboration de la volonté collective qui s'exprime dans les lois et autres règlements officiels. Comme dit précédemment, la citoyenneté, au niveau local, se fonde sur la participation de

tous et de toutes à la vie de la cité et à la construction d'un projet collectif, elle doit donc être dissociée de l'origine nationale. L'extension des droits politiques aux résidents étrangers sur le plan cantonal constituera un instrument de cohésion sociale fondamentale. Le fait que Genève soit un canton-ville, accordant des compétences relativement réduites aux communes, rend d'autant plus légitime et nécessaire l'extension des droits au niveau cantonal, puisque c'est à ce niveau que s'élaborent les règles de vie commune. L'instruction publique, la sécurité, l'emploi, le logement, la fiscalité, etc., sont des thèmes qui concernent et touchent tou-te-s les résident-e-s du canton, sans dis-

IL FAUT  
RENDRE LA  
SUISSE MOINS  
ATTRACTIVE !...



inction de nationalité. Il devient injustifiable de refuser ce droit fondamental de participation à plus de 40% de la population ! L'égalité des droits – et des devoirs, il va de soi – entre toutes et tous, sans discrimination, sans distinction d'origine et de statut, représente le ciment garantissant une réelle intégration.

« Ils-elles n'ont qu'à se naturaliser ! » proclament la droite et les nationalistes, façon hypocrite de refuser le débat et de refuser toute nouvelle avancée démocratique. Car tout le monde connaît les nombreux obstacles qui jalonnent le chemin des immigré-e-s souhaitant obtenir le précieux passeport helvétique: processus très long, démarches complexes, chères et parfois hu-

miliantes, exigences toujours plus contraignantes, etc. C'est ainsi que ce droit à la naturalisation (selon les chiffres mentionnés avant) n'est exercé que par une minorité parmi les personnes qui remplissent les critères de base. De plus, cette minorité est constituée essentiellement de ressortissant-e-s du « premier cercle », soit de l'Europe et de l'Amérique du Nord. En bref, si tous les étrangers-ères qui y ont droit se naturalisaient, la proportion d'étrangers en Suisse chuterait de 23 à 12%. C'est dire si la naturalisation, telle qu'elle est pratiquée, n'est pas une réponse suffisante, sinon correcte, à notre exigence de démocratie !

### *Des salaires en dessous de la moyenne des nationaux*

*Toujours selon l'OFS, le statut socio-économique des étrangers-ères travaillant en Suisse n'est de loin pas homogène. Par exemple, les ressortissants d'Europe du Nord et de l'Ouest sont 41% à exercer une fonction dirigeante dans l'entreprise, soit même davantage que les Suisses (30%). Malgré l'existence de cette immigration très qualifiée (mais minoritaire par rapport à l'ensemble de la population étrangère), les étrangers-ères gagnent en moyenne beaucoup moins bien que les nationaux. La rémunération varie fortement en fonction de leur statut mais n'atteint jamais le salaire moyen des Suisses. (\*)*

# **L'intégration en résumé...**

## **et sur un autre ton :**

---

- ▶ **Suisses et immigré-e-s = égalité des droits dans le respect des différences !**
- ▶ **Des droits égaux pour tou-te-s les résident-e-s, sans distinction d'origine et de statut !**
- ▶ **Stop à la multiplication des statuts précaires et provisoires, obstacles à l'intégration !**
- ▶ **Régularisation des sans-papiers : un travail = un permis !**
- ▶ **Le droit à vivre en famille est un droit fondamental : regroupement familial sans tracasseries, ni obstacles !**
- ▶ **Reconnaissance des formations et des diplômes acquis dans le pays d'origine !**

- 
- ▶ **Stop aux discriminations à l'embauche !**
  - ▶ **Stop aux freins à la mobilité professionnelle liés aux statuts !**
  - ▶ **Reconnaissance de la diversité culturelle !**
  - ▶ **Droits de vote et d'éligibilité des étrangers-ères au niveau cantonal !**
  - ▶ **Droit à la formation pour tou-te-s les résident-e-s, sans distinction d'origine et de statut !**

---

*Note : Source des infos avec (\*), dossier du Courrier du 8 octobre 2011 « L'envers du décor statistique ».*

## le SIT

Le SIT - syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs - basé à Genève, est une organisation syndicale qui défend les intérêts des travailleurs-euses, sans distinction de profession, de nationalité, de statut, d'âge et de sexe, par le renforcement de la solidarité et de l'action collective.

En raison de son caractère profondément interprofessionnel fondé sur la solidarité et son ancrage au sein du monde du travail le plus précaire, le SIT s'engage dans toutes les batailles concernant les politiques d'immigration et d'asile depuis des décennies. Les idées centrales qui guident le SIT dans ses combats sont les suivantes: **défendre la dignité de toute personne vivant et travaillant dans notre pays**, qu'elle soit suisse ou immigrée, ressortissante des pays de l'Union européenne comme du reste du monde; **lutter pour l'unité et l'égalité des droits entre tou-te-s les travailleurs-euses.**

**défend la dignité de toute personne vivant dans notre pays**

**lutte pour l'unité et l'égalité des droits  
entre tou-te-s les travailleurs-euses**

